



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Baromètre industriel de l'État

Mars 2025



# Introduction

**Le Baromètre industriel de l'Etat dont la première édition a été publiée en mars 2023** répond aux politiques prioritaires du Gouvernement (PPG) et indique le « Nombre net de nouveaux sites industriels et d'extensions significatives de sites industriels ».

**Le suivi de cet indicateur, coordonné et élaboré par la Direction générale des Entreprises (DGE)** au ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, **mobilise les services de l'Etat au niveau national, régional et départemental**. Actualisé de manière semestrielle, il permet de mesurer directement l'évolution de la réindustrialisation en France.

## Méthodologie

*L'indicateur vise à mesurer le **nombre net d'ouvertures de sites industriels**<sup>1</sup>, c'est-à-dire le nombre total d'ouvertures de sites industriels auquel on soustrait le nombre de fermetures. **Il inclut les augmentations et réductions significatives d'activités industrielles** sur un site existant, lorsque l'impact de celles-ci pour le territoire est de fait assimilable à l'ouverture ou la fermeture d'un nouveau site.*

*La définition de l'industrie retenue pour cet indicateur exclut les activités connexes (déchetterie, logistique) ou l'artisanat. Plus précisément, **l'industrie est ici comprise comme l'ensemble des activités économiques qui combinent des facteurs de production** (installations, approvisionnements, travail, savoir) pour produire des biens matériels, par la transformation de matières premières et l'exploitation des sources d'énergie, destinés au marché.*

*La comptabilisation est **basée sur l'effectivité** : cela correspond à la **date de la première production**, dès lors que le premier produit sort de l'usine.*

*Le recensement opéré par l'indicateur s'intéresse aux unités industrielles sans tenir compte de la valeur ajoutée du site concerné. Ainsi, une « gigafactory » ou la première industrialisation d'une start-up compteront comme une même unité industrielle.*

**Les données présentées ci-après doivent être lues comme des données provisoires et pouvant être actualisées lors de la prochaine relève, un certain nombre de projets d'ouverture pouvant être détectés a posteriori.**

---

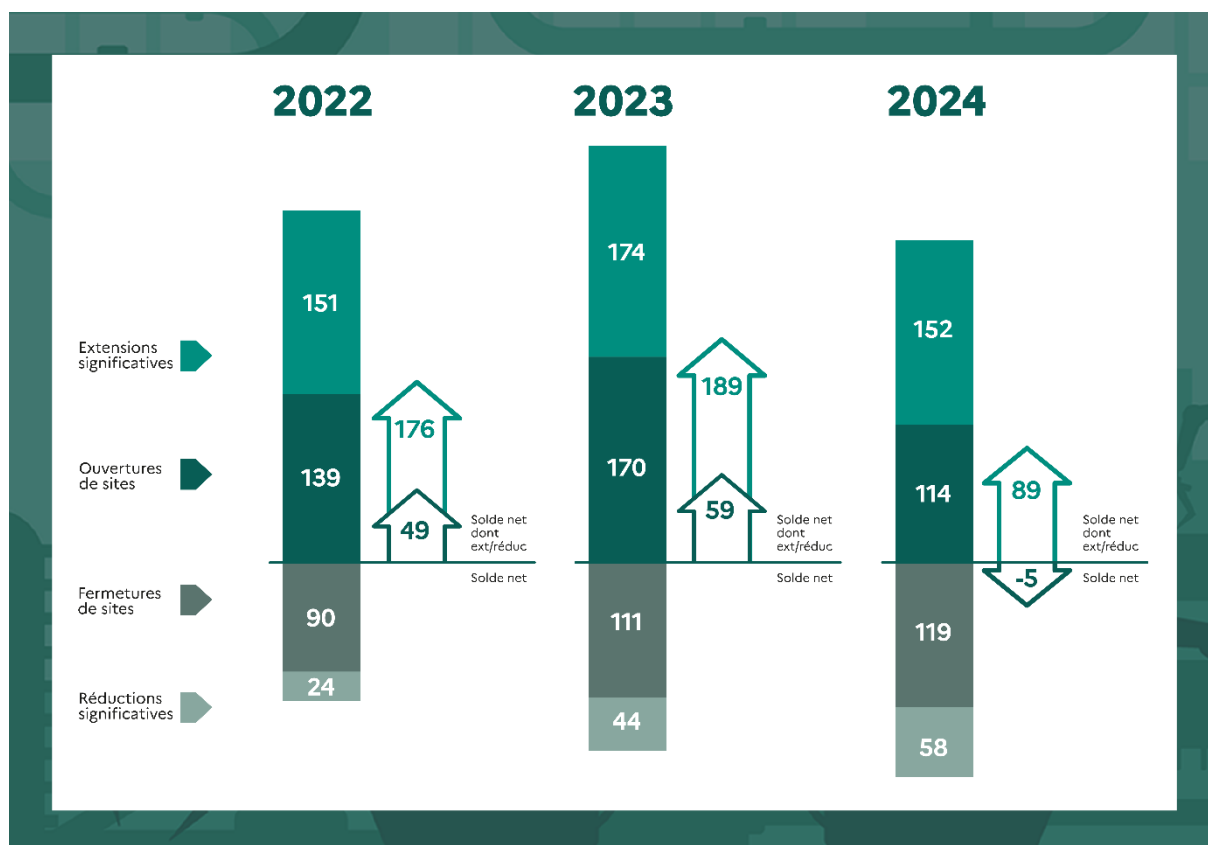
<sup>1</sup> Etablissement de plus de 20 salariés.

# Les ouvertures de sites industriels en 2024 : la réindustrialisation ralentit mais se poursuit

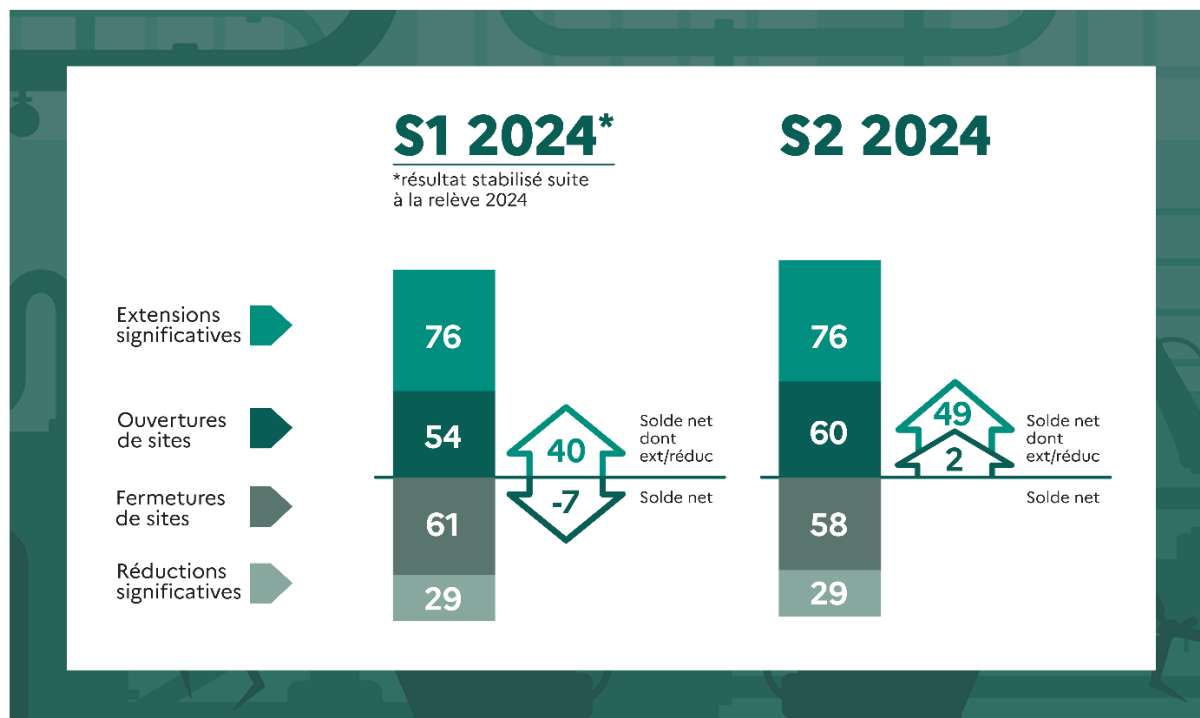
Les résultats du Baromètre témoignaient d'une réindustrialisation forte en 2022 et en 2023 avec respectivement 176 et 189 ouvertures nettes en tenant compte des extensions et réductions significatives. **En 2024, avec 89 ouvertures nettes recensées au total, les résultats sont plus modérés, la relève du deuxième semestre s'inscrit ainsi dans la continuité du premier semestre.**

**La réindustrialisation ralentit mais elle se poursuit :** depuis 2022, on recense plus de 450 ouvertures nettes sur tout le territoire et ces résultats témoignent de la continuité de la dynamique industrielle dans le pays.

## Recensement des ouvertures et fermetures depuis 2022



## Résultats des deux relèves en 2024



### Une tendance au ralentissement qui se prolonge

Bien que la dynamique de réindustrialisation reste positive, elle connaît un ralentissement observé sur l'année 2024, et d'autres indicateurs des services de l'Etat anticipent une poursuite de cette tendance en 2025.

- **Augmentation du niveau des défaillances d'entreprises tout secteur confondu : +13 % sur un an pour le champ des entreprises d'au moins un salarié.** Cette hausse résulte notamment du phénomène de rattrapage post-COVID puis de la crise énergétique, comme le souligne la dernière étude « Théma » de la DGE sur les défaillances d'entreprises<sup>2</sup>.
- **Accélération du nombre de plan de sauvegarde de l'emploi initiés sur tous les secteurs : +34,8 % sur un an d'après la dernière publication<sup>3</sup> de la DARES.** Ces ruptures de contrats généralement effectives en moins de 6 mois laissent présager une continuité des fermetures ou réductions significatives d'activité dans les prochaines relèves du Baromètre industriel de l'Etat.
- **Ralentissement du nombre d'installations classées pour la protection de l'environnement délivrées à des projets industriels.** Les enregistrements ou les autorisations environnementales permettent de définir, pour la plupart des installations industrielles, les conditions de sécurité et environnementales d'exploitation. Elles constituent un indicateur amont - bien qu'imparfait<sup>4</sup> - car généralement obtenues plusieurs années avant l'ouverture effective d'une usine puisqu'elles permettent d'affiner la conception de l'installation concernée.
- **Baisse des investissements directs étrangers : en 2024, ces derniers ont reculé de 7% par rapport à l'année précédente selon Business France<sup>5</sup>,** leur niveau demeure toutefois supérieur aux années pré-covid. Le contexte international et les tensions commerciales se traduisent par un ralentissement des décisions d'investissements ayant mécaniquement un impact sur les projets d'implantations industrielles. La production, i.e. l'activité industrielle reste toutefois le premier poste de décisions d'investissements et représente 28% du total.

<sup>2</sup> [Comment expliquer l'augmentation des faillites d'entreprises ? | Direction générale des Entreprises](#)

<sup>3</sup> [Les dispositifs publics d'accompagnement des restructurations | DARES](#)

<sup>4</sup> Le nombre d'ICPE industrielles délivrées et le nombre d'ouvertures d'usines ne sont pas nécessairement corrélés. Les premières s'intéressent à l'impact sur l'environnement et non au caractère industriel de l'implantation.

<sup>5</sup> [Bilan 2024 pour les investissements internationaux en France](#), Business France, 5 mars 2024

# Des tendances hétérogènes selon les secteurs

L'industrie verte (+27) et l'agroalimentaire (+20) gardent un rythme soutenu en termes d'ouvertures nettes d'usines en 2024.

Parmi les ouvertures et extensions comptabilisées dans le secteur de l'industrie verte, **une implantation industrielle sur deux concerne la chaîne de valeur des technologies de production d'énergie décarbonée** (batteries, photovoltaïque, pompes à chaleur, éolien, hydrogène). Les mobilités douces sont également représentées avec des sites de production de vélos, véhicules électriques et de retrofit.

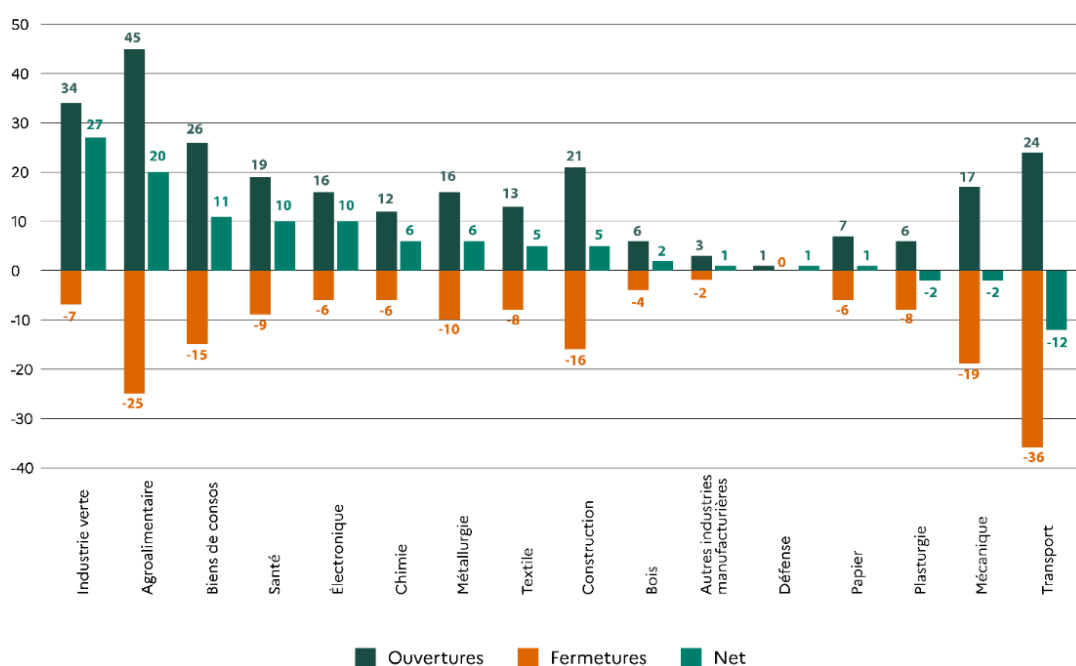
Au second semestre 2024, **les ouvertures et extensions d'usines de recyclage et de revalorisation des déchets** qui participe à la décarbonation de l'économie sont en hausse et **représentent 30 % des implantations industrielles du secteur industrie verte de l'année.**

**Les secteurs les plus énero-intensifs connaissent une nette décélération : la plasturgie (-2), la mécanique (-2) et le transport (-12), représentent la majorité des fermetures dans le solde net de la relève.**

**Le secteur du transport est confronté à des difficultés, et plus particulièrement l'automobile** qui compte 31 des 36 fermetures du secteur et dont la dizaine ouvertures ne contrebalancent pas suffisamment pour obtenir un solde net positif.

La bonne dynamique de l'aéronautique qui comptabilise un quart des implantations industrielles du secteur du transport, ne permet pas non plus d'obtenir un solde positif.

## Analyse sectorielle 2024



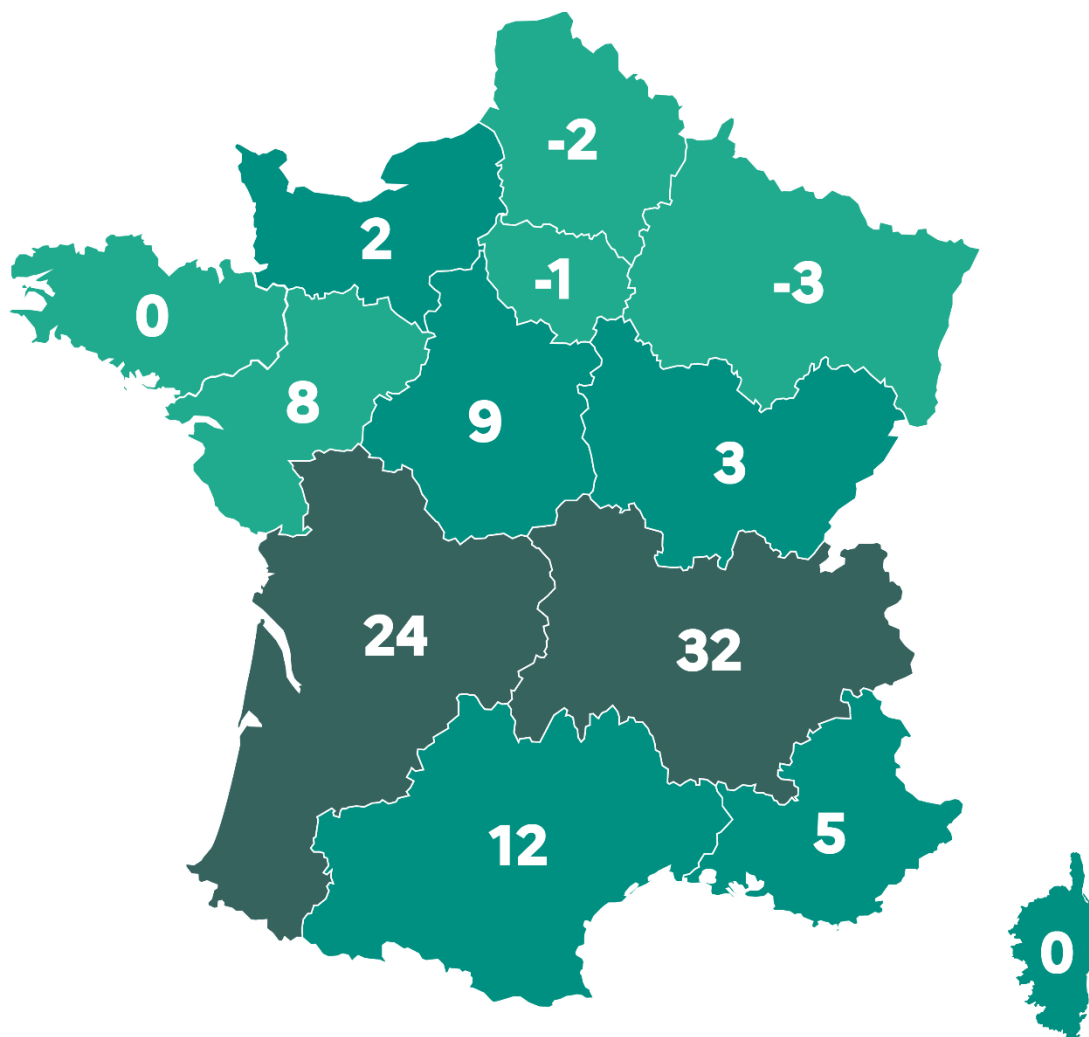
# La réindustrialisation au sein des territoires

Le Baromètre industriel de l'Etat à la maille de chaque territoire permet de traduire **la réalité de la réindustrialisation au sein des territoires.**

**L'Auvergne-Rhône-Alpes (+32) et la Nouvelle-Aquitaine (+24) maintiennent leur rythme de réindustrialisation, comme en 2023 suivies par l'Occitanie (+12).**

Bien que les territoires de l'Est et du Nord de la France accusent une baisse des ouvertures nettes, elles restent des régions attractives où des sites à forte valeur ajoutée ont ouvert leurs portes.

## Cartographie régionale des ouvertures nettes en 2024



**Direction générale des Entreprises**

01 44 97 04 49

[presse.dge@finances.gouv.fr](mailto:presse.dge@finances.gouv.fr)

